

Conchyliculture

Conchyliculture en 2020 : baisse de la production d'huîtres, hausse pour les moules

En 2020, la production d'huîtres baisse de 6,0 % par rapport à 2019, en raison de fermetures sanitaires et de l'arrêt de la restauration commerciale pendant les périodes de confinement de la Covid-19. Les prix moyens de vente reculent sous l'effet de la crise sanitaire. La production de moules, moins touchée par cette crise, augmente sur un an du fait de plus faibles mortalités, tout en restant toutefois en deçà des meilleures années de production. L'emploi en équivalent temps plein (ETP) augmente, traduisant le choix des conchyliculteurs de privilégier les emplois permanents à ceux temporaires. La production d'huîtres baisse dans toutes les régions sauf en Charente-Maritime, la hausse de celle des moules se limite à la partie Nord de la France (Manche et Mer du Nord).

La conchyliculture est la principale filière d'aquaculture en France, avec 75 % des ventes aquacoles en volume et 68 % en valeur. En 2020, les 2 307 entreprises conchylicoles produisent 144 011 tonnes de coquillages et crustacés pour 508,2 millions d'euros. La France est le principal producteur d'huîtres de l'Union européenne (86 % en volume et 88 % en valeur). Elle se situe à la deuxième place pour la production en volume (14 %) de moules derrière l'Espagne, mais à la première en valeur (35 %).

Baisse de la production d'huîtres

En 2020, 80 783 tonnes d'huîtres ont été produites en France, soit 6,0 % de moins qu'en 2019 (tableau 1). Cette baisse s'explique par les fermetures liées notamment à des contaminations aux norovirus, la baisse des ventes à l'exportation asiatique et à la restauration lors des périodes de confinement de la Covid-19.

Tableau 1

La production conchylicole en 2020 par espèce et par rapport à 2019

Espèce	Volume	Évolution 2020 / 2019	Valeur	Évolution 2020 / 2019	Prix moyen	Évolution 2020 / 2019
	tonne	%	million d'€	%	€/kg	%
Ventes sous marquage sanitaire						
Huître	80 783	-6,0	357	-10,4	4,4	-4,6
Moule	61 219	1,6	138	3,0	2,3	1,4
Autres coquillages	1 946	0,0	12	23,6	6,2	23,6
Crustacés	62	11,1	1	3,8	23,1	-6,7
Ensemble	144 011	-2,8	508	-6,4	3,5	-3,7
Ventes de naissains d'écloserie						
Huître	2 477	16,0	18	-6,1	7,4	-19,0
Autres coquillages	832	15,6	6	12,5	6,8	-2,7
Ensemble	3 309	15,9	24	-2,3	7,3	-15,7

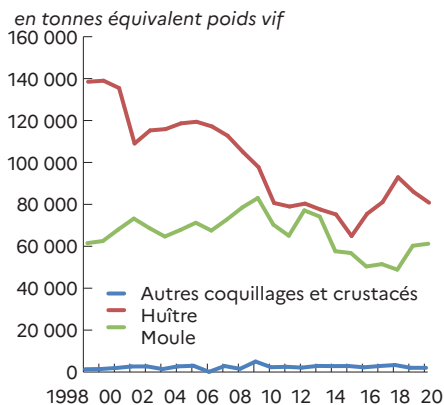
Note : les volumes sont en équivalent poids vif exprimés en tonne. Les ventes de coquillages (taille marchande et pré-grossissement) sans marquage sanitaire ne sont pas indiquées dans ce tableau. Les naissains d'écloserie sont vendus par des éclosiers/nurseurs et des nurseurs qui en vendent une partie directement à des conchyliculteurs à des fins de grossissement.

Lecture : en 2020, 80 783 tonnes d'huîtres sont vendues sous marquage sanitaire (-6,0 % par rapport à 2019).

Source : Agreste - Enquête Aquaculture 2020 et 2019

Sur longue période, la production ostréicole retrouve le niveau de 2010 (*graphique*), très en deçà des 138,5 millions de tonnes produits en 1998.

Graphique Production conchyicole en France de 1998 à 2020



Note : les volumes sont en équivalent poids vif. Seules les ventes sous marquage sanitaire sont présentées dans ce graphique.
Lecture : en 1998, en France, 138 500 tonnes d’huîtres sont produites, 61 500 de moules et 1 324 d’autres coquillages et crustacés.
Source : Eurostat

Les prix de vente moyens baissent de 4,6 % par rapport à 2019. Face aux incertitudes liées à la crise sanitaire, les entreprises diminuent leur prix par crainte de stocks trop importants d’huîtres à écouler (*encadré*). Dans ce contexte, la valeur des ventes ostréicoles s’établit en 2020 à 357,0 millions d’euros, en recul de 10,4 % sur un an.

Hausse de la production de moules

En 2020, la production de moules progresse en volume (1,6 %) et en valeur (3,0 %) par rapport à 2019. La production s’élève à 61 219 tonnes pour 137,8 millions d’euros. Les moules communes (*Mytilus edulis*) sont majoritaires par rapport aux moules méditerranéennes (*Mytilus galloprovincialis*) (90,5 % en volume).

La production augmente en raison d’une moindre mortalité qu’en 2019. L’impact de la crise de la Covid-19 est plus faible qu’en ostréiculture, les principales périodes de ventes de moules ayant coïncidées en 2020 avec celles d’accalmies de la pandémie. Les prédateurs (araignée de mer, macreuse, goéland, dorade royale...) restent importantes. En 2020, malgré une légère amélioration par rapport à la période 2014-2018, la production se situe en deçà des meilleures années.

Le volume des ventes de naissains d’écloserie (dont huître et palourde) augmentent en 2020 (+15,9 % sur un an), mais elles diminuent en valeur (-2,3 %) compte tenu de la crise sanitaire. La valeur totale des ventes de naissains d’écloserie atteint 24,1 millions d’euros.

Hausse de l’emploi en équivalent temps plein (ETP)

Malgré la baisse des ventes, le volume de travail dans les entreprises de conchyliculture augmente avec

une hausse de 5,2 % des ETP sur un an (*tableau 2*). Le travail sur les concessions reste identique malgré la fermeture pendant les périodes de confinement de certains circuits de vente (exportation, restauration). L’adaptation à la crise engendre un surcroît d’activité en particulier pour développer la vente en direct (*encadré*).

Tableau 2
Emploi conchylicole en 2020 et évolution sur un an

	2020	Évolution 2020 / 2019 (%)
Effectif total	15 998	- 2,0
Effectif permanent	8 982	3,5
Effectif occasionnel	7 016	- 8,2
Effectif en ETP	8 890	5,2

Note : toutes les personnes travaillant dans l’entreprise sont comptabilisées : les dirigeants, y compris non salariés, et les salariés non dirigeants.
Lecture : en 2020, 15 998 personnes travaillent dans des entreprises conchylicoles, soit 2,0 % de moins qu’en 2019.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture 2020 et 2019

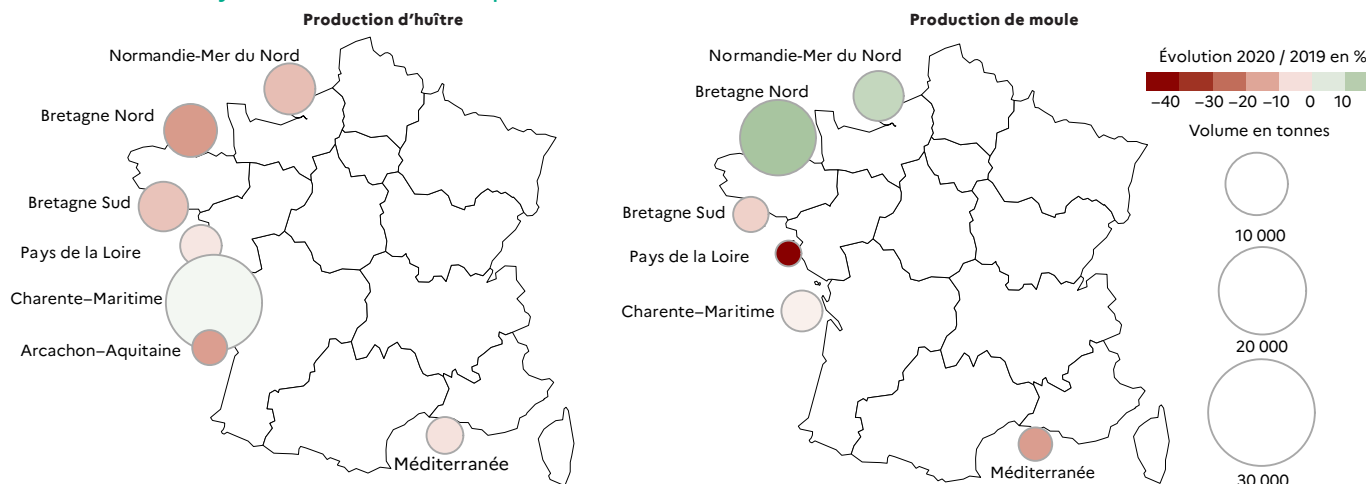
Dans un contexte d’incertitude lié à la crise sanitaire, les emplois temporaires diminuent (-8,2 %) alors que ceux permanents augmentent (+3,5 %). Face aux difficultés à trouver de la main-d’œuvre qualifiée, les entreprises choisissent de pérenniser leurs effectifs.

Baisse de la production d’huîtres dans presque toutes les régions

Les bassins de production ostréicoles (*cartes*) ont moins produit en 2020 qu’en 2019 à l’exception de celui

Cartes

Production conchylicole en France métropolitaine en 2020



Note : ventes sous marquage sanitaire uniquement, en équivalent poids vif.
Lecture : la région Normandie - Mer du Nord produit 9 736 tonnes d’huîtres en 2020 , en baisse de 10,7 % par rapport à 2019.
Source : Agreste – Enquête Aquaculture 2019 et 2020

de Charente-Maritime. Les plus fortes baisses (entre - 9,9 % et -16,8 %) s'observent dans les bassins d'Arcachon-Aquitaine, de Bretagne Nord et Sud et de Normandie-Mer du Nord. Ces régions ont cumulé les fermetures sanitaires (contamination des coquillages par les norovirus) et l'impact de la Covid-19 avec la forte baisse des exportations et l'arrêt des activités touristiques et de restauration pendant les périodes de confinement. Seule la Charente-Maritime, première région de production ostréicole avec 44,1 % de la production nationale, augmente ses ventes (+ 1,5 %).

Hausse de la production de moules dans le Nord

La production mytilicole en Normandie - Mer du Nord et la Bretagne Nord progresse respectivement de 9,9 % et + 15,0 % en 2020. Ces régions sont les principaux bassins de production de la moule en France. Elles représentent près des deux tiers de la production nationale. Dans les autres bassins des façades atlantique et méditerranéenne, la production recule plus ou moins fortement.

Le repli s'échelonne entre - 2,3 % et - 40,8 % sous l'effet conjugué de prédatations et mortalités.

Anaël Delorme

SSP - Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

Fort impact de la Covid-19 sur l'ostréiculture

70 % des entreprises ostréicoles sont fortement affectées par la Covid-19 (tableau 3). Dès le début 2020, les ostréiculteurs spécialisés dans l'exportation vers l'Asie subissent la fermeture des frontières. Puis d'autres événements perturbent les ostréiculteurs: fermeture des restaurants, confinement durant les vacances du printemps, limitations des regroupements durant la période des fêtes de fin d'année...

La mytiliculture est moins touchée avec 35 % d'entreprises concernées. Les principales périodes de vente de moules coïncident en effet en 2020 avec les périodes d'accalmie de l'épidémie et de réouverture des zones touristiques et de restaurants.

Les entreprises conchylicoles utilisent différentes stratégies pour faire face à la crise. Face à la fermeture de certains débouchés, 21 % des ostréiculteurs augmentent leur part de ventes directes, dont 9 % en créant de nouveaux circuits. La période d'incertitude fait craindre une moindre vente des coquillages et donc un stock important de coquillages invendables (calibre trop gros). 21 % des ostréiculteurs et 10 % des mytiliculteurs décident de baisser leur prix afin de limiter ce risque. D'autres utilisent d'autres solutions comme le stockage des coquillages ou l'équarrissage.

Les entreprises mobilisent l'ensemble des mesures d'urgence

gouvernementales avec le recours à au moins une mesure d'urgence pour chaque entreprise affectée. Le fonds d'aide solidarité pour les TPE est le premier dispositif mobilisé. Il concerne 31 % des conchyliculteurs et 12 % des mytiliculteurs.

En revanche, les mesures spécifiques à l'aquaculture sont faiblement utilisées, en particulier par les plus petites entreprises. Moins d'une

entreprise ostréicole sur 5 et une mytilicole sur 10 bénéficie de la compensation de la perte de chiffre d'affaires (mesure 55 du FEAMP) : le dispositif est jugé complexe, trop tardif et n'est utilisable que pour les entreprises avec de fortes pertes de chiffre d'affaires (franchise de 20 %). Cette faible mobilisation est encore plus marquée pour le plan de relance "pêche-aquaculture".

Tableau 3
Production de l'aquaculture en 2020

	Ostréiculture	Mytiliculture
	% entreprises	
Impactés par la Covid-19	69,9	34,7
Principales mesures d'adaptation		
Augmentation des ventes directes	21,0	9,2
dont création de nouveaux circuits	9,2	2,9
Baisse des prix	20,6	10,1
Stockage des coquillages / crustacés	19,1	6,6
Principales mesures d'urgences mobilisées		
Aucune mesure d'urgence	36,2	64,7
Fonds aide solidarité TPE	31,0	12,0
Prêt trésorerie État	18,4	11,7
Chômage partiel	18,3	11,0
Délai de paiement des échéances sociales	17,2	8,0
Rééchelonnement crédit bancaire	13,6	5,5
Mesures spécifiques		
Compensation de la perte de chiffre d'affaires (mesure 55 du FEAMP)	16,7	10,1
Plan de relance « pêche-aquaculture »	10,9	8,3

Lecture : en 2020, 69,9 % des entreprises ostréicoles sont affectées par la crise de la Covid-19.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture 2020

Source

Enquête annuelle Aquaculture

Chaque année, l'enquête Aquaculture mesure le volume et la valeur de la production aquacole en France métropolitaine pour l'exercice comptable clôturé l'année précédente. Elle évalue également l'emploi concerné par ces activités. En 2020, des questions spécifiques sur la crise sanitaire de la Covid-19 ont été ajoutées pour toutes les entreprises aquacoles.

L'enquête est réalisée auprès de toutes les entreprises de France métropolitaine avec une activité principale ou secondaire d'aquaculture. Les entreprises aquacoles sont des unités légales indépendantes identifiées par leur numéro Siren (entrepreneur individuel ou société exerçant une fonction de production).

Les productions des départements d'Outre-mer ne sont pas comptées dans cette publication. Un premier recensement de ces activités est prévu en 2022.

Définitions

Production aquacole : la production aquacole vendue comptabilise les premières ventes finales de produits aquacoles. Pour les coquillages et crustacés, la première vente après marquage sanitaire est retenue.

Marquage sanitaire : un coquillage sous marquage sanitaire peut être mis sur le marché pour la consommation humaine directe.

Région conchylicole : les régions conchylicoles correspondent aux 7 bassins de production : Normandie-Mer du Nord, Bretagne Nord, Bretagne Sud, Pays de la Loire, Charente-Maritime, Arcachon-Aquitaine, Méditerranée (cf <https://coquillages.com/les-comites-regionaux-de-la-conchyliculture/>)

Taille marchande, prégrossissement, naissains de captage et éclosion : un coquillage pouvant être vendu pour la consommation humaine directe est dit de "taille marchande". Des coquillages peuvent être vendus entre conchyliculteurs à des tailles plus petites, ce sont des coquillages en prégrossissement. Les naissains sont des juvéniles des coquillages. Ils peuvent être issus de captage en mer (naissains de captage) ou produits à partir de géniteurs dans un environnement contrôlé (naissains d'éclosion).

Équivalent temps plein (ETP) : un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

Consultez le site Agreste du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- Données 2016 - 2017 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd1908/detail/>
- Données 2018 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2003/detail/>
- Données 2019 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2105/detail/>

Sur le site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture>

- Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture : https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/65778/document/BIL-MER-commerce_ext%C3%A9rieur-A19_final.pdf

Sur le site d'Eurostat :

- Production de l'aquaculture à l'exception des éclosiers et nurseries (à partir de 2008) : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/fish_aq2a/default/table?lang=fr
- Production de l'aquaculture d'œufs de poissons destinés à la consommation humaine (à partir de 2008) : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/fish_aq2b/default/table?lang=fr
- Production de l'aquaculture d'œufs de poissons destinés à la consommation humaine (à partir de 2008) : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/fish_aq2b/default/table?lang=fr

Sur le site de la FAO (<http://www.fao.org>) :

- La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020 (rapport digital, rapport téléchargeable, histoire interactive) : <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9229fr>
- Production aquacole mondiale (1950-2019) : <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-aquaculture-production/query/en>



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2022